

DECISION N° L 04316 /MENETFP/DRH/SDPAA

du 31 DEC. 2018

Portant affectation d'Inspecteurs d'Orientation issus du Concours Professionnel au titre de l'année scolaire 2018-2019.

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 2 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant Classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** Le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** Le décret n°2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du ministère de l'Education, de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle;
- Vu :** Le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du premier ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** Le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement en qualité de Ministre du Budget et du portefeuille de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service.

DECIDE

Article 1 : Les Inspecteurs d'Orientation issus du Concours Professionnel dont les noms suivent, mis à la disposition du Ministère de Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle, par le Ministère de la Fonction Publique, sont affectés conformément au tableau ci-après :

N°	MATRICULE	NOM ET PRENOMS	GENRE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	DRENET-FP D'ACCUEIL
1	267025Z	ANVO NEE N'GNAMIAN AFFALA FRANCOISE	F	C. M. DE NOUAMOU	ABOISSO
2	274448M	ASSEUT ASSEUT JEAN	M	L. GOUV. ABDOULAYE FADIGA TOUBA	TOUBA
3	379033H	BROU NEE DIBY EDWIGE AMLAN	F	L. M. DJEDJI AMONDJI P. ADJAME 220 LOGEMENTS	ABIDJAN 1
4	234106X	COULIBALY NEE COULIBALY AOUA	F	L. M. SAN PEDRO	SAN-PEDRO
5	259431D	DJABAN ADJA KRA ROSE	F	C. M. CITE DU PORT	ABIDJAN 2

N°	MATRICULE	NOM ET PRENOMS	GENRE	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	DRENET-FP D'ACCUEIL
6	282797U	KOUADIO SEININ THEODORE	M	L. M. DOMINIQUE OUATTARA DE SEGUÉLA	SEGUÉLA
7	229879Q	MAMADOU SAKO	M	L. M. 3 AGBOVILLE	AGBOVILLE
8	248063L	M'BOUA NEE KONAN AYA YVONNE	F	C. M. DE BECEDI-BRIGNAN	ADZOPE
9	315592P	N'KETIAH YEBOUAH WILLIAM N°2	M	L. M. NANAN KHISSY BEYNIQUAH DE DIABO	BOUAKE 2
10	239088D	OUATTARA ABOUBACAR KLOTAMNA	M	L. M. DE TIAPOUM	ABOISSO

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

DRH 1
 DRH/SDPAA 1
 Service d'Accueil 1
 Intéressé 1



Mamadou Barro
Mamadou BARRO